



PROJET D'USINE DE FABRICATION DE CELLULES ET DE MODULES PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LA ZAC EUROPOLE 2 DE HAMBACH (57)



BILAN DES MAÎTRES D'OUVRAGE

*Les enseignements de la concertation préalable
et les mesures envisagées par les maîtres d'ouvrage
pour en tenir compte dans la poursuite du projet*

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
> CE QUE NOUS AVONS ENTENDU ... <i>Les enseignements de la concertation</i>	5
> CE QUE NOUS ALLONS FAIRE ... <i>Les mesures envisagées pour la suite du projet</i>	23
ANNEXE : Réponses aux recommandations des garants	30

À propos de ce document

La concertation préalable du public sur le projet de création d'une usine de fabrication de cellules et modules photovoltaïques sur l'Europôle 2 de Sarreguemines à Hambach (Moselle) s'est déroulée du 25 septembre au 31 octobre 2023. Saisie par la société HoloSolis qui porte le projet, la Commission nationale du débat public avait désigné 2 garants pour veiller au bon déroulement de cette procédure : Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Bernard CHRISTEN ont remis leur bilan le 30 novembre.

Le présent document fait état des enseignements que la société HoloSolis et RTE (en charge du raccordement de l'usine au réseau public de transport d'électricité) tirent de la concertation. Il dresse également la liste des mesures envisagées par les maîtres d'ouvrage pour tenir compte des attentes exprimées par le public dans le cadre de la poursuite du projet.

REMERCIEMENTS



Au moment de dresser le bilan de la concertation, le premier mot qui nous vient à l'esprit est « Merci ». Vous avez été très nombreux à vous mobiliser au cours de ces 6 semaines. Vous vous êtes déplacés. Vous êtes venus à notre rencontre. Certains d'entre vous se sont joints à toutes les réunions, à tous les ateliers (dont certains, il faut le souligner, ont duré plus de 4 heures) ... D'autres nous ont adressé de longues contributions argumentées sur internet.

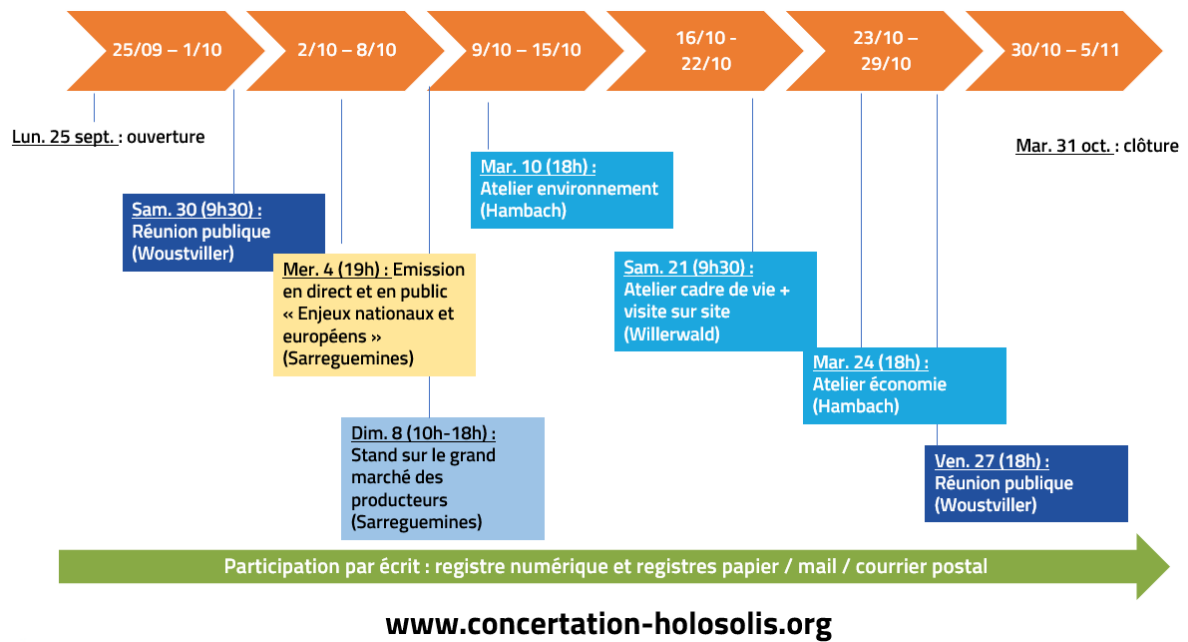
Vous avez participé à cette démarche dans un esprit constructif et bienveillant. Cela nous a permis d'avoir des échanges très riches et d'aller au fond des choses. Notre projet est ambitieux et complexe par certains aspects. Nous avons eu la confirmation qu'il suscite un fort engouement dans sa future région d'implantation et tout autant d'attentes quant à sa bonne insertion dans le tissu socio-économique existant. Nous n'avons pas, à ce jour, toutes les réponses aux questions soulevées lors de la concertation. Cela viendra au fil du temps. Mais, il y a une chose dont nous sommes certains : nous allons poursuivre le dialogue entamé avec toutes les personnes intéressées à chaque grande étape de notre projet pour continuer à l'améliorer. Cet engagement trouvera sa concrétisation dès le premier trimestre 2024 avec l'organisation d'un atelier destiné à faire le point sur les plans et l'architecture de l'usine avec ses futurs voisins avant le dépôt du permis de construire. Agir en « bon voisin », c'est ce qui nous guide dans toutes nos démarches. Cela, et la volonté de voir aboutir un projet qui fera de l'agglomération de Sarreguemines un territoire leader en matière de transition énergétique au service de la souveraineté industrielle et de l'indépendance de l'Europe.

Une nouvelle fois de plus merci aux participants de la concertation. Nous adressons également nos plus sincères remerciements à Valérie TROMMETTER et Bernard CHRISTEN pour leur accompagnement en tant que garants. Merci enfin aux élus mobilisés à nos côtés durant cette période, en particulier Roland ROTH, président de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et Marc ZINGRAFF, conseiller régional Grand Est ; ainsi qu'à tous les agents de la CASC pour leur aide précieuse.

Jan Jacob BOOM-WICHERS, Président d'HoloSolis

Elisabeth BERTIN, Déléguée régionale de RTE

Rappel des principaux jalons du dispositif de concertation



> CE QUE NOUS AVONS ENTENDU ...

Les enseignements de la concertation



Les avis, questions, remarques et propositions ont été extrêmement nombreux et diversifiés durant la concertation. Ils sont repris dans le bilan des garants. Voici les principaux points qui guideront l'action d'HoloSolis et RTE dans les prochains mois.

UN PROJET QUI SUSCITE L'ADHÉSION

Le projet de construction d'une usine de panneaux photovoltaïques s'inscrit dans le contexte d'urgence climatique. Sa raison d'être, sa pertinence et son opportunité semblent faire consensus.

*« Cette implantation est évidemment bienvenue au niveau national et européen, face à l'impératif de produire localement ces matériels essentiels à la transition énergétique. »
(Extrait du registre numérique)*

Les fondements du projet sont partagés :

- **Transition énergétique** : l'usine devrait permettre d'équiper chaque année 1 million de foyers européens en panneaux solaires. Elle contribuera ainsi à la production d'énergie renouvelable dans une logique de sortie progressive des énergies fortement émettrices de CO₂ (gaz, charbon, pétrole) conformément aux engagements climatiques de l'Union européenne ;
- **Indépendance énergétique** : la fabrication par HoloSolis de 10 millions de panneaux solaires par an représenterait (une fois ces panneaux installés) l'équivalent en électricité produite d'une centrale nucléaire de 1 gigawatt. À son échelle, le projet participerait ainsi à la réduction de la dépendance de la France et de l'Europe aux énergies importées (gaz, pétrole...) ;
- **Souveraineté industrielle** : à l'heure actuelle l'écrasante majorité des panneaux photovoltaïques commercialisés en Europe sont fabriqués en Chine qui applique des standards sociaux et environnementaux inférieurs à la France. Ces imports massifs déséquilibrent la balance commerciale européenne (à hauteur 18 milliards d'euros/an) et font peser un risque sur la continuité de l'approvisionnement. En produisant en Europe des panneaux pour équiper les Européens, HoloSolis entend œuvrer en faveur de sa souveraineté industrielle.
- **Compétitivité et attractivité locale** : la création d'un site industriel d'envergure, tel que celui envisagé par HoloSolis (avec plus de 1700 emplois ; un centre de recherche et développement...), contribuerait au dynamisme économique de l'Agglomération de Sarreguemines et au-delà du département de la Moselle et de la région Grand Est dans son ensemble.

DE GRANDES ATTENTES VIS-À-VIS DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Tout au long de la concertation, HoloSolis a pu mesurer les attentes importantes du public qui souhaite **que le projet profite le plus possible au territoire**, notamment en termes de création d'emplois, de diversification du tissu économique, d'attractivité, de fiscalité...

Cela s'est notamment traduit par un afflux de **candidatures spontanées** à l'occasion de la journée de rencontre organisée sur le marché des producteurs de Sarreguemines.

*« Je souhaiterais savoir quand commencera la campagne d'embauche concernant le projet HoloSolis à Hambach. Et par quel moyen on pourra postuler ? »
(Extrait du registre numérique)*

De nombreux participants ont cherché à en savoir plus sur les **profils recherchés**. À l'occasion de l'atelier « économie et aménagement » (compte rendu disponible [ici](#)), HoloSolis a précisé qu'elle emploierait 11% d'ingénieurs, 27% de techniciens/techniciennes et 62% d'opérateur/opératrices de tous âges, issus de branches industrielles diverses. HoloSolis s'implique par ailleurs au niveau national et régional pour encourager le développement de formations liées au développement de la production photovoltaïque en France. Un groupe de réflexion à l'échelle de la Région Grand a d'ores et déjà été mis en place.

*« Quand la production se mettra en route, par rapport à la formation des gens, comment ça va se passer ? Est-ce que ce serait plutôt sur le terrain ? Pour des gens comme nous, on ne sortira pas de l'école, donc il faudra un autre cursus. »
(Extrait du compte rendu de l'atelier « Économie et Aménagement »)*

Concernant la **fiscalité**, c'est la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences qui a indiqué les volumes attendus annuellement : 2 millions d'euros de taxe foncière ; 3 millions d'euros au titre de la cotisation foncière des entreprises (avec une exonération possible les premières années) et de 1,5 à 3 millions d'euros de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (réforme prévue en 2028).

Certaines personnes ont mis en doute la **capacité du bassin d'emploi de Sarreguemines à satisfaire les besoins d'HoloSolis**. D'autres se sont inquiétées d'une éventuelle concurrence entre les industriels de l'Europôle pour attirer les salariés. Des réponses sur ces points ont été apportées par Pôle Emploi à l'occasion du 3^e atelier dont le compte rendu est disponible sur le [site internet](#). Il apparaît que les bassins d'emploi du Bassin Houiller de Lorraine, de Sarrebourg et de Saverne pourraient offrir une partie de la main-d'œuvre recherchée en complément de la zone d'emploi de Sarreguemines. HoloSolis a par ailleurs rappelé que les recrutements seraient échelonnés dans le temps, en fonction de l'augmentation progressive de la production : l'usine passerait ainsi de 600 salariés en 2025 à 1700 en 2027.

« Il faudra faire venir beaucoup de nouvelles familles sur le territoire. Est-ce qu'on a beaucoup de logements pour accueillir ces nouvelles familles ? Parce qu'on ne va pas forcément trouver le personnel compétent pour HoloSolis... »

(Extrait du compte rendu de l'atelier « Économie et Aménagement »)

Des questions relatives à l'**accueil des familles de salariés venus d'autres territoires** ont été formulées. Elles portaient sur le logement, la garde d'enfants, la création de classes dans les écoles... Sur tous ces sujets, HoloSolis participe aux groupes de travail mis en place par la Préfecture qui réunissent l'ensemble des acteurs compétents. Les participants de la concertation ont notamment suggéré que des solutions de garde d'enfants mutualisées entre les entreprises de l'Europôle soient recherchées (extension de la crèche communautaire ...).

Après avoir initialement envisagé l'installation d'une **crèche** sur son site, HoloSolis a pris en compte cette proposition et a pris l'attache de la Communauté d'agglomération de Sarreguemines pour l'approfondir.

Plusieurs participants ont suggéré **que localement les habitants aient la possibilité d'acheter les panneaux produits par HoloSolis à un prix préférentiel**. L'objectif selon eux : encourager la transition énergétique et offrir un « bénéfice » / une compensation supplémentaire aux riverains du site. Sur ce point HoloSolis a expliqué que les panneaux produits ne seraient pas « prêts à l'emploi ». Il faudra y ajouter d'autres composants (des onduleurs par exemple...) avant qu'ils puissent être commercialisés auprès des particuliers. La société retient toutefois l'idée de favoriser l'installation de ses panneaux dans la région où ils sont produits. Pour ce faire, elle envisage de tisser des partenariats avec les installateurs locaux. HoloSolis s'impliquera aussi directement dans la formation de ces derniers au travers de son propre Centre de formation implanté sur le site.

« Il serait ainsi de bon ton de favoriser l'équipement de panneaux solaires au niveau local à tarif réduit et contribuer ainsi à mieux faire accepter cette usine »

(Extrait du registre numérique)

Enfin, HoloSolis a été interrogé sur les **retombées économiques locales de son chantier**. La société a précisé qu'elle procéderait mi-2024 au lancement des appels d'offres avec la volonté d'allotir ses marchés pour permettre aux entreprises locales de toute taille de concourir (seules ou en groupements).

UNE VIGILANCE FORTE SUR LA GESTION DE L'EAU

L'eau est un élément clé du procédé de fabrication des cellules photovoltaïques. Les besoins totaux de l'usine sont estimés à 2,6 millions de mètres cubes par an. Le sujet de l'eau a été extrêmement présent tout au long de la concertation. Il a fait l'objet d'un focus spécifique lors du premier atelier dédié à la prise en compte de l'environnement et a donné lieu à la production d'une note technique complémentaire (voir [les documents](#)).

« Mes questions concernent la gestion de l'eau. En effet, à l'heure des sécheresses, faible niveau des nappes phréatiques et leur recharge difficile ainsi que tous les effets liés au réchauffement climatique qui s'accroîtront encore à l'avenir, je suis perplexe, mitigé, inquiet et sidéré en lisant les 330 m³/h de consommation sont déjà autorisés. »
(Extrait du registre numérique)

La proposition d'HoloSolis et de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences consistant à alimenter l'usine avec de l'eau prélevée dans la Sarre a été globalement bien reçue. Elle est apparue comme **une avancée par rapport à l'hypothèse d'un prélèvement dans la source de Wittring** (envisagée dans le précédent projet de REC Solar). Les habitants ont réaffirmé leur souhait que l'eau des sources soit destinée à la population. Ils ont voulu être rassurés sur le fait que les volumes prélevés par HoloSolis ne seraient pas au détriment des autres besoins du territoire (en particulier la consommation résidentielle) et qu'ils n'impacteraient pas non plus le cours d'eau (maintien de la qualité de l'eau, préservation de l'écosystème...).

Une association locale a souhaité que soit étudiée une alternative au prélèvement dans la Sarre : le **pompage dans les nappes du bassin houiller**. La Communauté d'agglomération ayant déjà étudié cette hypothèse, elle a expliqué les raisons qui l'avaient conduite à l'écarter : longueur des canalisations à créer depuis le secteur de Creutzwald (qui nécessite un rabattement de la nappe), coûts des traitements liés à la mauvaise qualité de l'eau, problèmes topographiques et fonciers, ... L'extrait de l'étude du cabinet BEREST réalisée sur le sujet a été publié en réponse à une question posée sur le registre numérique. Elle est disponible [ici](#).

« J'ai été étonnée qu'on n'entende pas l'alternative de faire venir de l'eau du bassin houiller parce que là-bas, on a un problème de nappes phréatiques qui débordent et qu'il faut rabattre. »
(Extrait du compte rendu de la réunion d'ouverture)

Quelques personnes se sont inquiétées du **financement des infrastructures à créer** (canalisations, stations de traitement) pour répondre aux besoins en eau d'HoloSolis. Dans le cadre de sa compétence relative à la production et à la distribution d'eau potable, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences a rappelé qu'elle prévoit de construire une nouvelle usine de traitement sur la Sarre. Ce projet ne nécessitera pas d'autorisations de prélèvement supplémentaires dans la Sarre (celles existantes suffisent).

Il s'intégrera dans le nouveau Schéma directeur d'eau potable du territoire qui doit permettre la sécurisation globale de l'alimentation en eau potable de l'ensemble des usagers (particuliers et entreprises). Ce projet d'usine d'eau potable est en outre auto-financé par le prix de vente de l'eau à HoloSolis et n'aura aucun impact sur la facture des particuliers.

Plus globalement, les participants enjoignent HoloSolis à tout mettre en œuvre pour parvenir à une gestion plus vertueuse de l'eau en étudiant notamment :

- le fonctionnement en « *circuit fermé* » permettant une réutilisation maximale de l'eau ;
- la captation/réutilisation des eaux de pluie ;
- l'utilisation de ressources alternatives (exemple : l'eau en provenance des stations d'épuration)
- ... et tout autre moyen de nature à réduire les volumes d'eau prélevés.

HoloSolis a affirmé que ses équipes partagent les préoccupations environnementales liées à l'eau et réfléchissent à un processus d'amélioration continue de la fabrication des cellules afin de préserver cette ressource précieuse.

Rappelons qu'en l'état, le projet d'HoloSolis prévoit le prélèvement d'eau dans la Sarre, l'utilisation puis le traitement sur site de cette eau, et enfin la restitution à 90% des eaux traitées dans la Sarre (en aval du point de prélèvement initial). La captation et la réutilisation des eaux de pluie est d'ores-et-déjà prévue pour répondre aux besoins des salariés (sanitaires, restauration...). HoloSolis s'appuie en outre sur un procédé de fabrication qui permet de réduire les besoins en eau grâce à la réutilisation des eaux de rinçage.

Les participants ont par ailleurs beaucoup insisté sur la mise en œuvre de mesures de suivi et de contrôles indépendants des rejets d'eau dans la Sarre. L'usine d'HoloSolis étant classée « Seveso Seuil Haut », elle serait soumise à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Celle-ci impose **une surveillance des rejets aqueux de l'usine, du milieu récepteur, des eaux souterraines et de certaines eaux issues du procédé de fabrication.**

DES INQUIETUDES LIEES AU CLASSEMENT SEVESO

Les risques industriels

Le classement « *Seveso seuil haut* » de l'usine d'HoloSolis serait lié à l'entreposage sur site de produits chimiques nécessaires à la fabrication des cellules photovoltaïques. Cette classification a suscité beaucoup d'interrogations et de craintes de la part des riverains. Les participants ont particulièrement été interpellés par l'affirmation selon laquelle « **les risques les plus importants seraient contenus à l'intérieur du site** ». Ils redoutaient en outre que l'implantation d'HoloSolis puisse se traduire par un nouveau **PPRT**¹, ce qui ne sera pas le cas. Ils se questionnaient sur le possible cumul de risques entre plusieurs établissements industriels. Ce à quoi OTE Ingénierie, bureau d'études spécialisé, a répondu que le site d'implantation était situé en dehors des périmètres d'effet des autres établissements industriels, en particulier INEOS Chimie situé à plus de 3 km de là.

*« Puisqu'on a déjà INEOS, cette usine va s'installer proche d'autres usines INEOS qui est une usine Seveso.
On a des bassins de décantation, on a le transport de marchandises dangereuses dans Willerwald.
Quel est l'impact qui va se rajouter encore à toutes ces nuisances que l'on vit au quotidien ? »
(Extrait du compte rendu de l'atelier « Environnement »)*

Ce thème du risque industriel a été abordé en profondeur au cours de l'atelier « *environnement* » (dont le compte rendu est disponible [ici](#)) auquel participait la DREAL Grand Est, service de l'État en charge du contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À cette occasion, HoloSolis a partagé les **principaux enseignements de l'étude de dangers** (en cours d'élaboration, et prochainement disponible dans le cadre de l'enquête publique). Elle fait apparaître que le projet impliquerait des phénomènes dangereux associés à de faibles niveaux de gravité et que les effets les plus importants seraient contenus à l'intérieur du périmètre de l'usine.

À la demande des garants, une **note technique complémentaire** (voir [ici](#)) a été produite par HoloSolis et son bureau d'études pour éclairer cet aspect particulier. Elle précise l'ensemble des obligations auxquelles sera soumis HoloSolis notamment en termes d'information du public avec la création d'une Commission de Suivi de Site par la Préfecture. En plus de devoir mettre en place des mesures de prévention drastiques et un système de surveillance en continu, l'établissement ferait l'objet de contrôles renforcés de la part de l'administration.

¹ Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Les rejets dans l'air

En outre, les participants ont souhaité **disposer d'informations précises sur les rejets** dans l'air : leur nature / composition, leur dispersion possible en fonction des vents, les éventuelles odeurs associées, les contrôles indépendants mis en œuvre, etc. Ils se sont inquiétés des possibles effets sur les populations alentours, mais aussi sur les futurs employés du site.

Il est ressorti globalement de tous ces échanges, une attente forte vis-à-vis du porteur de projet qui devra **faire preuve de la plus grande transparence possible sur la nature des risques industriels et leurs effets potentiels sur le village de Willerwald.**

« Peut-être une question de détail, mais la hauteur des cheminées... Parce qu'il était dit dans votre dossier qu'elle serait fixée afin de maximiser la dispersion et d'éviter les retombées à proximité du site. Donc quelle hauteur pour les cheminées et quel risque pour ces retombées ? »
(Extrait du compte rendu de l'atelier environnement)

En réponse, HoloSolis et son bureau d'études ont présenté les **systèmes de traitement** prévus au sein de l'usine en insistant sur le fait que tous les gaz seraient lavés ou brûlés avant d'être émis à l'atmosphère dans le respect des valeurs réglementaires. Ils ont apporté des précisions sur la nature des équipements mis en place (systèmes de ventilation/captation des émissions gazeuses...), la hauteur des cheminées ou encore la dispersion en fonction des vents dominants, ainsi que sur les contrôles auxquels sera soumis le site. Ces informations sont à retrouver de façon détaillée dans les comptes rendus des ateliers « environnement » et « cadre de vie » ([ici](#)).

« Tous ces rejets feront l'objet de contrôles d'une part par la DREAL si j'ai bien compris, mais aussi de façon un peu routinière au sein de l'entreprise elle-même, avec quelle fréquence et par quels opérateurs ? Est-ce que ce seront des opérateurs de l'entreprise ou un prestataire ou autre ? »
(Extrait du compte rendu de l'atelier environnement)

Dans son dossier de demande d'autorisation environnementale, HoloSolis produira une **« évaluation des risques sanitaires »**. Cette évaluation s'appuiera sur la méthodologie mise au point par l'Institut National de l'Environnement, des Risques Industriels et Sanitaires (INERIS). Elle devra démontrer qu'il n'y aura pas de risque pour la santé des populations autour du site. Faute de quoi, HoloSolis n'obtiendra pas ses autorisations de construire et d'exploiter.

Une étude de modélisation de la dispersion des gaz dans l'atmosphère sera réalisée dans ce cadre. Ses résultats seront validés par les autorités publiques, notamment par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Grand Est, qui s'assurera de l'absence de risque pour les populations riveraines.

La santé et la sécurité des employés du site SEVESO

A diverses occasions, les participants de la concertation se sont inquiétés des **conditions de travail des futurs salariés** du site HoloSolis : travail de nuit, risques liés à la manipulation de produits chimiques, conciliation vie professionnelle-vie personnelle...

HoloSolis a exprimé son souhait d'œuvrer pour **offrir un environnement de travail sûr et épanouissant à l'ensemble de ses salariés**. Elle a également rappelé ses obligations en tant qu'employeur. L'entreprise devra évaluer les risques professionnels de chaque poste de travail, afin de mettre en place des mesures de prévention (formation, sensibilisation ...) voire de compensation (points crédités sur le compte professionnel de prévention (C2P)). La direction d'HoloSolis a exprimé sa détermination à atteindre les plus hauts niveaux de protection pour ses employés en appliquant les meilleurs standards internationaux. Cela fera partie de sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

UNE EXIGENCE D'EXEMPLARITÉ POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

La création de tout nouvel établissement industriel d'envergure soulève naturellement de nombreuses questions quant à son insertion dans son environnement naturel et humain.

Les habitants de Willerwald riverains de l'Europôle ont été très présents tout au long de la concertation. Ils ont souligné l'importance de préserver leur cadre de vie en prenant toutes les mesures qui pourront permettre de réduire les « nuisances ». Les maîtres d'ouvrage, conscients de cet enjeu, ont proposé que soit organisé un atelier spécifique dans la commune de Willerwald (présentation et compte rendu disponibles [ici](#)). Il a donné lieu à une visite de terrain pour appréhender notamment les effets visuels du projet depuis les quartiers les plus proches du site.

Bruit

Concernant le bruit, les riverains se sont intéressés à la fois à la phase d'exploitation du site (bip de recul des engins, circulation nocturne...) et à la phase de travaux. Certains participants ont demandé à HoloSolis de prendre des engagements ambitieux sur les niveaux d'émergence du bruit.

« Concernant les incidences sur le cadre de vie, il est annoncé un impact minime pour les riverains en matière de nuisances sonores et olfactives. Nous resterons très vigilants au respect de cet engagement. »
(Extrait du registre numérique)

Il ressort des échanges que les principaux bruits seraient liés :

- en phase chantier : au bruit des engins, à la manutention des matériaux, au trafic poids lourds ;
- en phase exploitation : aux installations de production de froid, aux rejets de gaz en toiture, au trafic des poids lourds.

HoloSolis a détaillé les **mesures de réduction envisagées** pour limiter au maximum le bruit : obligation d'arrêt des moteurs des véhicules en stationnement, limitation de l'usage des avertisseurs sonores, capotage des machines... La société s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de livraisons/expéditions la nuit et week-end. HoloSolis prévoit en outre de procéder à des modélisations acoustiques qui permettront de définir les dispositifs de réduction du bruit au stade de la conception de l'usine (isolation des bâtiments, mur anti-bruit, pièges à son, etc.). De nouvelles mesures de bruit seront effectuées après la mise en service du site pour vérifier que l'usine respecte bien les valeurs réglementaires en vigueur. A ce propos, HoloSolis a rappelé que la réglementation française en matière de bruit est l'une des plus strictes d'Europe.

Enfin, en fonction de ses plans définitifs, et en particulier de la hauteur des bâtiments, il s'avère que l'usine pourrait constituer une forme d'écran acoustique vis-à-vis de l'A4.

Liaison électrique

Les participants ont également interrogé RTE sur les **alternatives techniques** de raccordement de l'usine au réseau électrique et leurs effets respectifs sur l'environnement et le cadre de vie. Le gestionnaire, qui intervient ici au titre de sa mission de service public, a présenté les différentes solutions écartées :

- Un raccordement de l'usine au poste électrique existant situé à Hambach, près de l'Europôle : les capacités de ce poste 63 000 volts ne peut satisfaire les besoins d'HoloSolis notamment en termes de puissance ;
- Un raccordement de l'usine sur la ligne à 225 000 volts qui passe à l'ouest de l'Europôle (au niveau de Grundviller). Cette alternative a été écartée par RTE pour les raisons suivantes :
 - o Importance des enjeux et sensibilités identifiés notamment par différentes données issues de l'analyse de l'état initial de l'environnement (présence de zones très sensibles le long de l'autoroute) ;
 - o Incompatibilité avec des critères d'ordre technique, économique et calendaire (échéance de mise en service de l'usine d'HoloSolis) ;
 - o Le fait qu'elle imposerait le prélèvement de terrains agricoles (création d'un nouveau poste électrique de plus de 3 hectares) ;
 - o Le fait qu'elle ne permet pas de prendre en compte l'existence de couloirs d'infrastructures (lignes) et les opportunités de passages associées.

Aussi, RTE propose une solution qui consiste à profiter de l'existence d'un poste 225 000 volts sur la commune de Rémelfing. Avec une extension de ce dernier sur 0,3-0,4 hectares environ et la création d'une liaison électrique souterraine d'approximativement 8,5 km, cette solution répond aux besoins d'HoloSolis. Elle présente également le meilleur bilan au regard des divers critères : techniques, environnementaux, humains, agricoles, financiers apparaissant ainsi comme la solution la plus pertinente.

RTE a également expliqué que cette solution avait déjà été étudiée lors d'un précédent projet (construction annulée d'un cycle combiné gaz sur l'Europôle). Le tracé de la liaison électrique qui avait été retenu à l'époque a aussi été présenté aux participants.

Ces derniers ont souligné que ce tracé s'inscrit pour partie en parallèle de la piste cyclable existante. Ils ont donc **interrogé RTE sur les champs électromagnétiques** que pourrait produire la future liaison souterraine ; ainsi que leurs possibles effets sur la santé.

« Vous avez évoqué les normes sanitaires. Alors certes, la norme française est toujours à 100 microteslas, ce sont également les préconisations de l'OMS. Mais par contre, au cours de ces 30 dernières années, il y a eu pas mal d'études de faites et de manière générale, l'ANSES a encore rappelé très récemment, en 2019, qu'il fallait être très prudent vis-à-vis des champs magnétiques, et notamment pour limiter les cancers chez les enfants, les leucémies. Donc il convient de, au plus, éloigner les habitations des lignes à haute tension, même si on passe en souterrain. »
(Extrait du compte-rendu de l'atelier environnement)

RTE a d'abord précisé qu'il n'y aurait aucun champ électrique en surface, du fait même de ses dispositions constructives (présence d'un écran métallique coaxial extérieur, relié à la terre), la liaison souterraine n'émet pas de champ électrique. Concernant les champs magnétiques, qui ont été débattus lors de l'atelier environnement ([voir le compte rendu](#)), RTE a produit une note d'information complémentaire disponible sur le [site de la concertation](#). Il y est notamment rappelé l'absence de preuve scientifique d'un quelconque effet sanitaire des champs électromagnétiques de basse fréquence, ce constat étant corroboré par plus de 40 années de recherches internationales réalisées par des organismes officiels tels que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), et au niveau français l'ANSES.

RTE a par ailleurs expliqué que les champs magnétiques diminuent très fortement avec la distance. Ainsi, leur valeur pourrait être située entre 10 et 15 microtesla juste au-dessus de la ligne (donc très en deçà de la réglementation française de 100 microtesla). À 10 mètres, ils ne seraient plus que de 0,6 à 0,8 microtesla et inférieur à 0,01 microtesla à 100 m.

Ces chiffres ont interpellé une association qui se souvenait des valeurs annoncées dans le cadre de l'enquête publique sur le projet abandonné de cycle combiné gaz sur l'Europôle (CCG d'Hambrégie).

« Nous sommes très étonnés par les chiffres annoncés par RTE quant aux valeurs du champs électromagnétiques à l'aplomb de la future ligne 225000V qu'il est prévu d'enterrer. En effet, RTE dans sa note complémentaire du 12.10.2023 annonce : « La valeur du champ magnétique à l'aplomb (c'est-à-dire directement au-dessus) de la future liaison souterraine 225 000 volts qui permettra de raccorder l'usine HoloSolis devrait être située entre 10 et 15 μ T. A 10 m, la valeur constatée serait de l'ordre de 0.6 à 0.8 μ T. ».

En effet, lors de l'enquête publique pour le projet Hambrégie, il était question de valeurs comprises entre 15 et 30 μ T à 1m du sol. »

(Extrait du registre numérique)

A ce propos, RTE a expliqué que le champ magnétique augmente avec l'intensité du courant. Or, le projet de raccordement du CCG Hambrégie nécessitait une puissance de raccordement de 400 MW. L'intensité du courant circulant dans la liaison souterraine à 225 000 volts aurait donc été 4 à 5 fois supérieure à celle du projet d'HoloSolis (puissance de raccordement : 81 MW). Cela explique que les valeurs de champ magnétique qui ont été annoncées sous forme de fourchettes pour le projet d'HoloSolis sont plus faibles que pour le projet de CCG.

Paysage

Un autre thème important pour les habitants de Willerwald est **l'insertion paysagère de l'usine de jour comme de nuit**. Des précisions étaient attendues concernant l'aspect général des bâtiments, leurs caractéristiques (hauteur...) par rapport aux bâtiments voisins et les plantations prévues autour du site. Elles ont été en partie apportées lors de l'atelier qui se déroulait à Willerwald et qui a permis – outre la présentation de premiers photomontages (voir [ici](#)) – de partager les attentes des participants au cours d'une visite sur site.

« Pour l'instant on est dans le cadre de prototypes, etc. Tout n'est pas déterminé. Est-ce qu'il est possible de faire des façades végétalisées ou des choses comme ça qui vont encore atténuer l'espace de métal ou autre, des couleurs, etc. ? »

(Extrait du compte rendu de l'atelier « cadre de vie »)

Il en ressort que les habitants souhaitent **être informés des évolutions architecturales** dans la mesure où tous les plans n'avaient pas encore été arrêtés au moment de l'atelier. Ils ont également souligné l'importance de prévoir des mesures paysagères pertinentes au regard des évolutions futures de l'Europôle. Cette attente s'inscrit dans la perspective de création d'une troisième tranche de la zone d'activités par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. Celle-ci, ainsi que l'aménageur de la zone, la SEBL Grand Est, sont d'ailleurs intervenus lors de l'atelier. Ils travaillent en étroite relation avec HoloSolis sur ces questions.

« C'est bien beau de faire une intégration paysagère de l'usine HoloSolis et ça rend la vue très jolie, très agréable. Mais si dans cinq ans il y a un autre bâtiment juste devant, autant mettre en place déjà une haie champêtre et des ruptures visuelles pour les populations avant ».

(Extrait du compte rendu de l'atelier « cadre de vie »)

BEUCOUP D'INTERROGATIONS SUR LE TRAFIC, LE TRANSPORT ET LES DÉPLACEMENTS

La question du trafic s'est retrouvée dans de nombreuses remarques et propositions tout au long de la concertation. Cette question fait également écho à des préoccupations en matière de préservation du cadre de vie. Mais elle s'étend au-delà de la sphère locale avec un enjeu d'approvisionnement / d'expédition de marchandises à l'échelle régionale et européenne.

Schématiquement, HoloSolis a tenu à distinguer :

- la circulation à l'intérieur du site ;
- les flux logistiques, c'est-à-dire le trafic lié au transport de marchandises (approvisionnements / expéditions) ;
- les flux de personnel (déplacements domicile-travail).

Ces trois aspects de la question ont été évoqués à l'occasion de l'atelier « Cadre de vie » (compte rendu et présentation disponibles [ici](#)).

Le trafic de marchandises

Concernant le transport de marchandises, les participants attendent une forme d'exemplarité environnementale de la part d'un fabricant de panneaux solaires. Ils ont donc interrogé HoloSolis sur les **alternatives étudiées par rapport au trafic routier** : train (avec la réouverture de la voie ferrée desservant l'Europôle de Hambach), voie fluviale.

« Effectivement, 100 camions qui vont venir, 100 camions qui vont partir, c'est une chose. Il y a aussi tous les salariés qui vont venir travailler sur le site. Donc notre souhait c'est d'éviter de passer par le tout routier. Aujourd'hui, il y a peut-être des alternatives. Vous avez parlé des barges, il y a peut-être aussi la voie de chemin de fer qui n'arrive pas loin d'ici. Peut-être qu'il y a des pistes à explorer. »
(Extrait du compte rendu de l'atelier « Économie et Aménagement »)

Sur ce point, HoloSolis a affirmé être ouvert à toutes les solutions, tout en précisant que ses premières études concluent à la pertinence d'organiser les approvisionnements par la voie fluviale qui est le mode de transport le plus écologique (y compris par rapport au train). Si les acheminements peuvent se faire via les ports de Metz, Strasbourg et Dillingen, les derniers kilomètres devront toutefois être couverts par des camions.

À ce sujet, les habitants de Willerwald se sont inquiétés de voir les poids lourds traverser leur commune. HoloSolis a tout de suite affirmé clairement qu'un accès direct à l'usine depuis l'autoroute A4 était possible sans traversée de zone urbanisée. **HoloSolis s'est engagé à ce que les futurs contrats signés avec les transporteurs routiers interdisent aux camions toute traversée de Willerwald.**

*« Projet séduisant a priori mais la question du trafic routier se pose : véhicules du personnel et poids lourds. Ne serait-ce pas l'occasion d'envisager un contournement du village ? »
(Extrait du registre numérique)*

Certains participants se sont également inquiétés du **bien-être des chauffeurs routiers** amenés parfois à patienter plusieurs jours devant les usines de l'Europôle. Ils souhaiteraient qu'ils puissent bénéficier de locaux adaptés (sanitaires, restauration...).

*« C'est important de prendre en considération les chauffeurs parce que c'est un peu de la maltraitance quand on arrive sur des sites où il n'y a rien du tout. Sur le site il faudrait qu'il y ait des douches aussi pour les conducteurs et des salles de repos et ne pas être stationnés les uns derrière les autres. Avoir vraiment une aire d'accueil. »
(Extrait du compte rendu de l'atelier « Environnement »)*

Le site d'HoloSolis étant classé Seveso seuil haut, il ne pourra pas permettre l'accueil de salariés extérieurs. En revanche, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est déjà saisie de ce sujet. Elle prévoit d'aménager en 2024 et 2025 de nouveaux parkings sur l'Europôle pour les poids lourds qui y passeraient les dernières heures d'attente avant chargement/déchargement. Pour des attentes plus longues – notamment le week-end - la CASC qui dispose de terrains, engagera des négociations avec des opérateurs privés spécialisés dans la création de telles structures d'accueil (conjuguant livraison de carburant, douches ou repas) et susceptibles de s'implanter sur l'Europôle ou à proximité immédiate.

Les flux de personnel

Comme pour le trafic de marchandises, les participants se sont inquiétés de voir les futurs salariés emprunter la route principale de Willerwald, renforçant ainsi les problèmes d'encombrement préexistants aux heures de pointe.

HoloSolis a partagé les estimations sur les volumes de trafic en jeu. Les hypothèses de travail tiennent compte du fonctionnement en 3x8 de l'usine avec :

- 3 équipes de 270 employés en semaine
- 2 équipes de 270 employés le week-end
- 350 employés travaillant en journée (du lundi au vendredi)
- 50 visiteurs par jour (en semaine)

Ainsi, au maximum, l'usine pourrait générer un trafic supplémentaire de 400 véhicules individuels en pointe ; dont 10% pourraient passer par le village de Willerwald.

Pour réduire ce volume, HoloSolis compte encourager ses salariés à privilégier les alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, vélo ...

Les participants ont suggéré qu'HoloSolis se rapproche des autres entreprises de la zone pour étudier la possibilité de mettre en place une **navette en bus depuis la gare de Sarreguemines**. HoloSolis a adhéré immédiatement à cette idée. D'autres personnes recommandent le décalage de embauches pour limiter les engorgements. HoloSolis a souligné que cette idée entrerait en contradiction avec le fait de créer un ramassage conjoint des salariés.

« La mise en place d'une navette circulant aux heures des prises de postes, pour le transport des salariés, au départ de la gare de Sarreguemines permettrait d'éviter des trajets en véhicule personnel et rendrait plus attractif l'habitat en centre-ville. Une coordination et mutualisation avec Ineos et des autres employeurs de l'Europôle permettraient de consolider cette nouvelle offre de transport. »
(Extrait du registre numérique)

Par ailleurs, la concertation a offert l'occasion de faire le point sur les aménagements routiers envisagés par le Département et la Communauté d'Agglomération. La SEBL, en charge de l'aménagement de l'Europôle, a notamment présenté le projet de création d'un giratoire d'accès à la route départementale (RD661) à l'occasion de l'atelier « cadre de vie » (voir la présentation [ici](#)).

Les participants se sont montrés très intéressés et mobilisés sur ces sujets de fluidification du trafic sur Willerwald et l'Europôle, et même au-delà : contournement de Sarreguemines... On sort ici cependant du périmètre de compétence d'HoloSolis et même de la CASC.

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION SALUÉE

Enfin, les maîtres d'ouvrage ont pu constater avec plaisir que les participants ont exprimé leur **satisfaction quant aux modalités de la concertation et la teneur des échanges**. Ces derniers souhaitent que les liens tissés à cette occasion entre HoloSolis et les acteurs locaux puissent perdurer.

« Les remerciements vont tout droit à HoloSolis justement parce que je pense qu'ils ont fait une concertation avec grand cœur. Ils étaient vraiment à l'écoute, on a pu les interroger en off, c'était très intéressant. On a pu avoir des informations complémentaires. »
(Extrait du compte rendu de la réunion de clôture)

« Je me joins à tout ce qui a déjà été dit. Vraiment bravo pour l'engagement de tous les représentants d'HoloSolis. C'est vrai qu'on ressent réellement cette sincérité, cette transparence. On a complètement envie de vous faire confiance. Et là justement, je dirais, c'est terrible parce qu'il va falloir que vous soyez à la hauteur de cette confiance et il va falloir que vous nous la rameniez cette usine maintenant. »
(Extrait du compte rendu de la réunion de clôture)

Ils ont également formulé des **attentes sur la poursuite de la concertation**, ainsi que les instances et outils d'information à mettre en place (ou à faire perdurer, tels que le site internet).

« J'avais suggéré de continuer des concertations citoyennes pour tout ce qui va être nécessaire de repenser ensemble sur les façons de circuler, sur les façons d'habiter, sur les façons de vivre tout simplement, et qui, avec ou sans HoloSolis, nous attendent dans un monde de plus en plus compliqué. Il y a comme des petites graines déjà ce mois-ci qui ont été semées pour qu'il y ait le maximum de gens conscients et intéressés à continuer sur ce même ton de vrai dialogue et de vrais échanges, sans cacher les risques, sans cacher les désaccords, mais trouver ensemble des solutions. Et j'aimerais bien que ça continue. »
(Extrait du compte rendu de la réunion de clôture)

> CE QUE NOUS ALLONS FAIRE ...

Les mesures envisagées pour la suite du projet

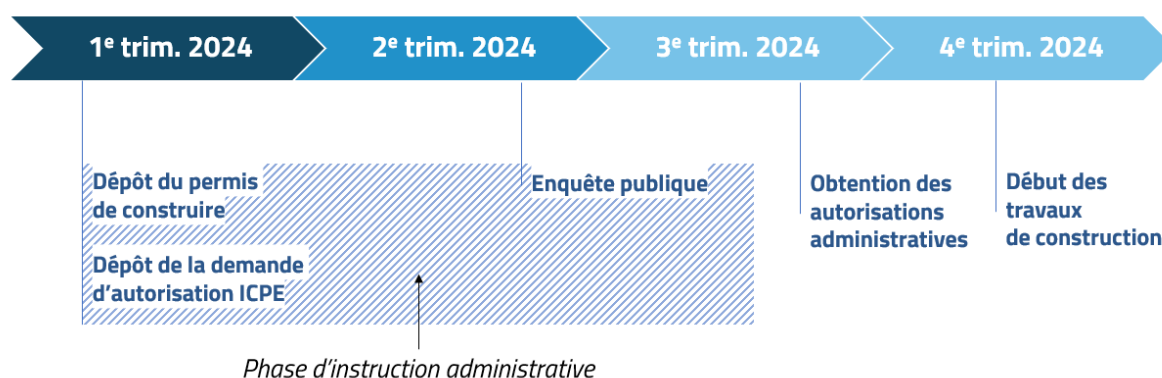


L'année 2024 sera déterminante pour le projet d'HoloSolis. La volonté des maîtres d'ouvrage est de continuer à échanger avec toutes les parties prenantes locales durant cette période charnière et au-delà. De cette volonté découlent les mesures envisagées pour la suite du projet...

POURSUIVRE L'INFORMATION ET LA CONCERTATION TOUT AU LONG DE L'ANNEE 2024

En premier lieu et de façon tout à fait concrète, les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre l'information et la concertation tout au long de l'année 2024 en s'appuyant sur les principaux jalons d'avancée du projet décrits dans le schéma ci-dessous.

Principaux jalons de l'année 2024



Un atelier avant le dépôt du permis de construire

Pour commencer, HoloSolis se propose d'organiser un nouvel atelier de concertation en amont du dépôt du permis de construire de l'usine début 2024. Cette rencontre sera l'occasion de partager – notamment avec les riverains du site – de façon précise et détaillée les caractéristiques architecturales de l'usine et de présenter des photomontages actualisés. C'était un souhait des participants de l'atelier « *Cadre de vie* ». Ils seront tous conviés à ce nouvel évènement qui sera par ailleurs ouvert à toutes les personnes intéressées.

Une information spécifique et des permanences avant l'enquête publique

Plusieurs éléments faisant partie de l'étude d'impact et notamment l'étude de dangers ne sont pas encore disponibles au moment où s'achève la concertation préalable. Ils seront en revanche mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique qui pourrait se tenir mi-2024. Afin de faciliter l'appropriation de ces études techniques, qui peuvent apparaître comme complexes, HoloSolis et RTE s'engagent à :

- Concevoir un document de présentation non technique qui sera disponible en amont de l'enquête publique et joint au dossier d'enquête. Celui-ci aura notamment pour fonction de présenter les différentes pièces et d'orienter le public (à la manière d'un « guide de lecture ») pour lui permettre de trouver l'information qui l'intéresse dans le dossier d'enquête ;
- Proposer une exposition en accès libre sur les thèmes de l'étude d'impact au sein du territoire ;
- Tenir des permanences d'information en amont de l'enquête publique, afin de partager son contenu et de répondre aux questions du public.

Un nouveau temps d'information et de concertation avant les travaux

Enfin, en amont du démarrage des travaux, HoloSolis et RTE s'engagent à organiser un nouveau temps d'information et de concertation qui permettra :

- de présenter les modalités pratiques envisagées pour la réalisation des travaux (phasage, planning, plans de circulation / maintien des accès...), les différentes entreprises en charge des chantiers, etc. ;
- de co-construire avec les riverains une « **charte** » relative aux travaux stipulant les bonnes pratiques à adopter pour leur bon déroulement ; et prévoyant un dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier avec les riverains.

Des interlocuteurs privilégiés en charge de la concertation

Afin de piloter la réalisation de ces engagements, HoloSolis et RTE désigneront chacun un « *réfèrent concertation* ». Les moyens par lesquels ces référents pourront être contactés seront rendus publics.

Par ailleurs, conformément à ses engagements pris lors de la concertation, HoloSolis étudiera la possibilité de maintenir la plateforme actuelle de concertation (www.concertation-holosolis.org) ou à défaut proposera une autre solution numérique qui offrira un accès facile à l'ensemble des documents de la concertation passée et à venir.

Une lettre d'information

HoloSolis, dans la droite ligne des recommandations des garants, publiera avant chaque étape importante du projet une lettre d'information. Elle sera adressée en particulier à toutes les personnes inscrites durant la concertation pour être tenues informées des suites du projet. Elle pourra également être mise à disposition via le site internet actuel (ou la solution numérique destinée à le remplacer) ; ainsi que via les réseaux sociaux de la CASC et des communes intéressées.

PROLONGER LES REFLEXIONS PARTENARIALES

HoloSolis s'engage également à poursuivre les réflexions engagées avec les parties prenantes locales :

- via les différents groupes de travail mis en place par la Préfecture de la Moselle : « recrutement », « formation », « mobilité », « logement », « petite enfance »
- par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences : sur la ressource en eau, la fluidification du trafic sur et autour de l'Europôle, la révision du plan de déplacement interentreprises de l'Europôle, l'accueil des jeunes enfants ...
- en collaboration avec la Région Grand Est : en particulier sur la question de la formation professionnelle

En parallèle, HoloSolis se rapprochera d'autres entreprises de l'Europôle afin d'étudier de possibles partenariats. La recherche de partenariats sera guidée par la volonté de favoriser la bonne insertion de l'usine dans son écosystème, de réduire son empreinte environnementale, et de garantir le bien-être de ses futurs salariés.

HoloSolis compte aussi engager des discussions avec les installateurs de panneaux solaires de la Région pour favoriser l'installation locale des modules qu'elle produira.

RTE de son côté s'engage à associer, autant que possible, les acteurs socio-économiques du territoire, afin de favoriser les retombées locales de son chantier.

FINALISER LES ÉTUDES EN COURS

De nombreuses questions et propositions exprimées au cours de la concertation nécessitent la poursuite des études en cours ou la réalisation d'études complémentaires.

Aussi, HoloSolis s'engage en particulier à :

- finaliser l'étude de dangers selon les standards en vigueur et à communiquer ses résultats lors de l'enquête publique. Sur ce point, HoloSolis confirme son engagement à atteindre le niveau de risque le plus bas possible par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles adaptées ;
- achever les modélisations en matière de bruit et de rejets atmosphériques, afin d'identifier les mesures de nature à permettre l'atteinte d'un objectif de bruit le plus bas possible, ainsi que la mise en place de systèmes de suivi et de monitoring adaptés... et communiquer sur ce points lors de l'enquête publique et en amont de celle-ci ;
- parachever le projet architectural et actualiser les photomontages en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et la SEBL Grand Est de manière à les présenter lors d'un atelier avant le dépôt du permis de construire ;

RTE s'engage à poursuivre les études environnementales relatives à la liaison électrique souterraine et à lancer une étude paysagère spécifique pour l'extension du poste existant de Sarreguemines. Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête publique du projet HoloSolis à laquelle RTE sera associé.

ENRICHIR NOTRE FEUILLE DE ROUTE

D'OPTIMISATION CONTINUE

La concertation a permis à HoloSolis d'identifier des sujets prioritaires à intégrer à sa « feuille de route ». Celle-ci inclura en particulier la recherche d'innovations de nature à réduire l'empreinte environnementale de sa production.

Y seront intégrés :

- l'amélioration continue du procédé industriel pour économiser au maximum l'eau (notamment en limitant les pertes d'eau au cours de la production et en favorisant au maximum le réemploi de l'eau avant traitement),
- l'étude des possibilités d'intégration à terme de nouveaux composants de la chaîne de valeur des panneaux solaires (wafers...) pour limiter le transport et disposer des meilleurs standards environnementaux.

À TERME : DEUX INSTANCES COMPLÉMENTAIRES

POUR ASSURER DIALOGUE ET TRANSPARENCE

Conformément aux attentes exprimées par le public et aux recommandations des garants, HoloSolis s'engage à s'impliquer dans la durée dans une démarche d'information, d'écoute et de dialogue permanent avec le public au travers de 2 instances complémentaires :

1 – La Commission de suivi de site

Conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme, une Commission de Suivi de Site (CSS) sera créée par arrêté préfectoral. Placée sous l'égide du Préfet, elle sera composée de 5 collègues : représentants de l'État, collectivités locales, riverains, exploitants et salariés. Il appartiendra au Préfet d'arrêter sa composition exacte.

HoloSolis participera à cette commission de manière à garantir un maximum de transparence quant à ses activités et fournira pour cela toutes les informations utiles. HoloSolis a pleinement conscience des attentes du public relatives aux questions de risque, de rejets atmosphériques et de rejets d'eau dans la Sarre.

HoloSolis proposera au Préfet d'inclure ces thématiques dans le spectre d'intervention de la Commission de suivi de site.

Sachant que sur la question particulière de l'eau, un dispositif d'information complémentaire est déjà mis en place par la CASC en charge de la compétence sur le territoire notamment via son site web (Rubrique « Résider » / « Eau potable »).

2- L'espace pérenne d'information et de dialogue

Lors de la réunion de clôture, HoloSolis a annoncé son intention de créer un espace permanent d'information et de dialogue afin de poursuivre les échanges avec les élus, les représentants socio-économiques, les riverains et le public dans son ensemble.

HoloSolis réaffirme aujourd'hui son souhait de nouer une relation avec le territoire sur la durée, pour plusieurs décennies et aussi longtemps que son usine fonctionnera.

Cet espace s'inscrira en complémentarité de la Commission de suivi de site animée par le Préfet.

Ses modalités pratiques de mise en œuvre seront réfléchies au cours de l'année 2024 et pourront faire l'objet d'échanges avec le public. L'idée étant que toutes les personnes intéressées puissent contribuer à faire vivre ce lieu d'expression et de prise en compte des préoccupations locales.

Le responsable RSE d'HoloSolis sera désigné en tant que « référent concertation » et sera chargé de son animation en lien avec le comité de direction de l'usine.

L'espace d'information et de dialogue en résumé



- > Sera mis en place de façon volontaire par HoloSolis
- > Permettra de suivre la réalisation des engagements pris lors de la concertation préalable et continue
- > Sera destiné à faciliter :
 - **le partage d'information** notamment avec la population
 - **l'échange** avec tous les acteurs du territoire (riverains, entreprises voisines, élus...)
 - **l'interpellation d'HoloSolis** par tout un chacun sur les sujets liés à l'usine

ANNEXE : Réponses aux recommandations des garants

RÉPONSES À APPORTER PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DÉCISIONNAIRES À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Demande de précisions et recommandations		Réponse du des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Date	30 novembre 2023	30 novembre 2023	30 novembre 2023	30 novembre 2023

PRÉCISIONS

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1	<p>Précisions relatives à l'accès au logement L'accès au logement peut s'avérer problématique pour une catégorie de futurs employés. Une contribution interroge le maître d'ouvrage sur la mise en place d'un système de cautionnement, voire d'autres mesures d'aide et d'attractivité.</p> <p>HoloSolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?</p>	<p><i>La question du logement est importante et renvoie à une problématique plus globale d'accueil des nouvelles populations.</i></p> <p><i>HoloSolis travaille en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et les services de l'Etat dans une logique de planification, afin d'anticiper les besoins de ses futurs salariés.</i></p> <p><i>La Direction des ressources humaines d'HoloSolis sera à leurs côtés pour les accompagner dans leur recherche de logement en mettant à leur disposition toute l'information utile concernant notamment les dispositifs nationaux (ex. garantie Visale) et locaux à leur disposition.</i></p>	<p><i>HoloSolis participe d'ores et déjà au groupe de travail mis en place par la Préfecture sur le thème du logement. La société poursuivra son implication active dans ce cadre.</i></p> <p><i>La Direction des Ressources Humaines sera mobilisée aux côtés de ses futurs salariés dès le lancement de la première campagne de recrutement d'envergure prévue fin 2024.</i></p>	<p><i>Participation au groupe de travail sous l'égide de la Préfecture.</i></p> <p><i>Inscription de cette thématique « logement » dans la feuille de route de la Direction des Ressources Humaines d'HoloSolis</i></p>
----------	---	--	--	---

2

Précisions relatives à la création de parcs photovoltaïques participatifs

L'idée de renforcer le lien entre HoloSolis et les habitants du territoire par la création de parcs photovoltaïques participatifs a été évoquée.

HoloSolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?

HoloSolis est favorable à l'intégration d'une dimension « participative » à tous les projets de développement de parcs photovoltaïques.

L'Etat encourage la mise en place de mécanismes de financements participatifs impliquant les populations locales au travers de ses appels d'offres relatifs à l'installation de centrales photovoltaïques.

Cependant, la société HoloSolis n'est pas elle-même un développeur photovoltaïque, et n'a - à ce jour - pas vocation à le devenir.

En revanche, à l'échelle locale, HoloSolis travaillera avec les distributeurs et installateurs locaux de panneaux photovoltaïques et les développeurs de parcs photovoltaïques participatifs afin de favoriser l'implantation de ses modules sur les habitations de la région.

De la même façon, HoloSolis engagera des discussions avec les collectivités locales pour favoriser le développement du photovoltaïque sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les communes de l'agglomération de Sarreguemines. Les modalités pratiques pouvant permettre d'atteindre cet objectif seront étudiées dans ce cadre.

Les discussions avec les développeurs et installateurs photovoltaïques ainsi qu'avec les collectivités locales pourront débiter dès la phase de construction de l'usine (prévue en 2024-2025).

Les initiatives prises par HoloSolis pour favoriser l'implantation locale de ses panneaux, notamment dans le cadre de projets photovoltaïque participatifs, pourront être évoquées dans le cadre de l'espace pérenne d'information et de dialogue mis en place en complément de la Commission de suivi de site. Elles pourront également être documentées dans les futurs rapports annuels / rapports développement durable de la société HoloSolis.

RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1	<p><u>Recommandations relatives à la consommation d'eau</u> Le fonctionnement d'HoloSolis implique une consommation d'eau massive. La solution retenue consiste à prélever puis rejeter l'eau dans la Sarre. Cette solution est perçue comme un grand progrès par rapport à celle envisagée par le projet REC Solar soumis à concertation publique en 2021.</p> <p>Le sujet reste cependant d'importance et appelle à une transparence et une information dans la durée des consommations effectives d'eau, de la qualité des eaux rejetées et leurs incidences sur la qualité de la Sarre.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son engagement d'assurer dans la durée l'information et la transparence attendue, ceci en partenariat avec la CASC en charge de la compétence eau sur le territoire, ainsi que la DREAL et la Police de l'Eau.</p>	<p><u>Réponse d'HoloSolis :</u> <i>HoloSolis confirme son engagement d'assurer dans la durée l'information et la transparence attendue sur la question de l'eau dans le cadre de la Commission de suivi de site en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, ARS, DDT...</i></p> <p><i>En complément, HoloSolis s'engage également à mettre en place un espace pérenne d'information et de dialogue ouvert à tous (voir plus loin).</i></p> <p><u>Réponse de la CASC :</u> <i>Dans le cadre de sa compétence relative à la production et à la distribution d'eau potable, la CASC réalisera une nouvelle usine d'eau potable afin de desservir HoloSolis. La CASC rappelle que ce projet ne nécessite pas de nouvelle autorisation de prélèvement dans la Sarre. Il s'intègre aussi dans le nouveau schéma directeur d'eau potable du territoire et participera à la sécurisation globale de l'alimentation en eau potable de l'ensemble des usagers. Ce projet est en outre autofinancé par le prix de vente de l'eau à HoloSolis et n'aura aucun impact sur la facture des particuliers.</i></p>	<p><u>Réponse d'HoloSolis :</u> <i>Le délai de mise en place de la Commission de suivi de site dépendra de l'autorité préfectorale.</i></p> <p><i>L'espace pérenne d'information et de dialogue sera mis en place au plus tard dès l'ouverture de l'usine (sachant que des actions d'information et de concertation seront proposées quoi qu'il en soit dès le début de l'année 2024).</i></p> <p><u>Réponse de la CASC :</u> <i>*Lancement des études portant sur la nouvelle usine d'eau potable dès l'été 2023. *Engagement des appels d'offres au premier trimestre 2024. *Mise en service de la nouvelle usine avant fin 2025.</i></p>	<p><u>Réponse d'HoloSolis :</u> <i>Désignation d'un référent concertation.</i></p> <p><i>Mise à disposition des études et données lors de la Commission de site et via l'espace pérenne d'information et de dialogue qui disposera de sa propre plateforme numérique (éventuellement via le maintien du site actuel).</i></p> <p><u>Réponse de la CASC :</u> <i>Désignation d'un responsable de projet au sein des services communautaires.</i></p> <p><i>Accompagnement du nouveau délégataire (société SAUR).</i></p> <p><i>Capacités d'ingénierie interne de la CASC mobilisées sur les nouveaux réseaux prévus sur une distance de 8 km.</i></p>
---	---	--	---	--

		<p>Les données relatives à l'eau potable sont disponibles en toute transparence sur le site Internet de la CASC dans la rubrique "Résider/eau potable". Par ailleurs, les analyses d'eau potable sont affichées en continu au siège de l'EPCI. Ces données sont par ailleurs contrôlées par l'ARS.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CASC assure également un suivi de la qualité des cours d'eau. La DDT assure également des contrôles indépendants.</p>		
2	<p><u>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</u></p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter au mieux l'impact sonore de l'usine, ceci outre le respect automatique des normes réglementaires.</p> <p>La question du bruit et de ses incidences étant complexe et ne pouvant au final qu'être appréciée en situation, la solution mise en perspective durant la concertation consiste à instaurer un dialogue dans la durée avec les riverains et de mettre en œuvre, si nécessaire, une dynamique d'amélioration continue.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son intention de s'inscrire dans une telle démarche qui permet de tirer les enseignements du retour d'expérience.</p>	<p>HoloSolis confirme son intention de s'inscrire dans un dialogue pérenne avec les riverains du site au travers :</p> <p>1) de la Commission de suivi du site où ils seront représentés ;</p> <p>2) d'un espace pérenne d'information et de dialogue que la société créera en complément.</p> <p>La question du bruit pourra être abordée dans ces deux instances.</p> <p>HoloSolis réaffirme son intention de mettre en œuvre des mesures de réduction du bruit afin d'atteindre le niveau d'émergence le plus faible possible.</p>	<p>Les résultats de modélisation acoustique seront communiqués lors de l'enquête publique.</p> <p>Le délai de mise en place de la Commission de suivi de site dépendra de l'autorité préfectorale.</p> <p>L'espace pérenne d'information et de dialogue sera mis en place au plus tard dès l'ouverture de l'usine (sachant que des actions d'information et de concertation seront proposées quoi qu'il en soit dès le début de l'année 2024).</p>	<p>L'étude acoustique fera partie de l'étude d'impact, composante du dossier d'enquête publique.</p> <p>Pour l'espace pérenne d'information et de dialogue : désignation d'un référent concertation + maintien du site internet dédié ou création d'une plateforme numérique.</p>

3	<p><u>Recommandations relatives à l'impact paysager du HoloSolis sur la cadre de vie de Willerwald</u></p> <p>La construction d'HoloSolis va transformer le paysage pour un nombre important d'habitants de Willerwald. Les esquisses présentées lors de la concertation ont marqué une volonté du maître d'ouvrage de finaliser son projet avec le souci fort de sa bonne intégration paysagère. Il a été souligné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'excepté le bâtiment dédié à la logistique, dont la hauteur dépassera les 30 mètres, les bâtiments auront resteront dans l'épure de ceux voisins du site Seiffert. - Que la qualité des matériaux et le choix des tonalités des bâtiments visera l'intégration la plus douce dans le paysage. - Qu'un plan important de végétalisation complétera l'adoucissement de l'intégration paysagère et que les plantations prévues par la CASC dans le cadre d'Europole 3 apporteront également une solution forte d'atténuation. - Que les cheminées seront de taille limitée et ne dépasseraient celles des bâtiments (non logistique) que de quelques mètres. <p>Vu l'importance de la question, il est apparu important que le public soit informé de la finalisation du projet architectural et paysager en amont de l'enquête publique.</p>	<p><i>HoloSolis confirme les engagements pris lors de la concertation et rappelés ci-contre par les garants.</i></p> <p><i>HoloSolis s'engage par ailleurs à proposer début 2024 un atelier de concertation qui permettra au public d'être informé de la finalisation du projet architectural et paysager en amont du dépôt du permis de construire.</i></p>	<p><i>L'atelier sera organisé en amont du dépôt du permis de construire prévu début 2024</i></p>	<p><i>Désignation d'un responsable chez HoloSolis chargé d'organiser l'atelier en partenariat avec la CASC et la mairie de Willerwald.</i></p> <p><i>Mobilisation d'IDEC (en charge de l'élaboration du projet architectural) lors de l'atelier.</i></p> <p><i>Publication du compte rendu de l'atelier et des documents présentés à cette occasion.</i></p>
---	--	--	--	--

4

Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité

Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :

- Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés.
- Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement.
- Participer activement à la mise en œuvre d'un *Plan de déplacement interentreprises* ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :

- Engager la mise en œuvre d'un nouveau *Plan de déplacement interentreprises* ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.
- D'étendre le réseau de piste cyclable pour mailler pleinement l'Europôle aux communes voisines.

Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.

Il a été proposé également :

- Qu'une *étude stratégique multimodale Mobilité et Déplacements* soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Réponse d'HoloSolis :

HoloSolis confirme les engagements pris oralement au cours de la concertation et rappelés par les garants ci-contre.

Concernant le co-voiturage, HoloSolis s'inscrira dans le dispositif mis en place par la CASC.

HoloSolis continuera également à participer au groupe de travail piloté par la sous-préfecture de Sarreguemines sur le sujet.

Réponse de la CASC :

Le site de l'Europôle à Hambach et Willerwald est couvert par un plan de déplacement inter-entreprises. Celui-ci sera révisé au regard de l'implantation d'HoloSolis et des autres entreprises annoncées sur cette même zone industrielle. La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences s'est engagée à poursuivre son soutien financier au co-voiturage, car le territoire demeurant un territoire de densité moyenne, avec des composantes rurales importantes, les modes de transports individuels conserveront une réelle importance.

Les transports en commun en bus pourront être développés selon deux modalités possibles : soit par la collectivité, en lien avec le Conseil régional, soit par l'essor de services de ramassage organisés par l'entreprise, comme le fait déjà Continental

Réponse d'HoloSolis :

Les mesures incitatives en faveur des salariés seront examinées par la direction des ressources humaines une fois le recrutement effectué (à partir de 2025) de façon à pouvoir tenir compte des données d'origine-destination des salariés.

L'étude de la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage dépendra également de l'origine-destination des salariés. Elle sera engagée en lien avec la révision du plan de déplacement inter-entreprises piloté par la CASC.

Réponse de la CASC :

Le groupe de travail mobilité est mobilisé depuis l'été 2023.

Le subventionnement de dispositif de co-voiturage jusqu'en 2026 sera proposé lors du conseil communautaire du 7 décembre 2023.

L'étude de densification des

Réponse d'HoloSolis :

Désignation d'un interlocuteur référent : le directeur des ressources humaines de l'usine.

Réponse de la CASC :

Dossiers suivis par le responsable du service mobilité de la CASC qui travaille en partenariat avec les autres collectivités compétentes, notamment le Conseil régional. Un groupe de travail piloté par la sous-préfecture de Sarreguemines a été créé pour travailler en continu sur ces problématiques.

	<p>- Que le projet de contournement Sud de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le Département de Moselle.</p> <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur deux propositions.</p>	<p><i>et ainsi que cela est étudié par Inéos Automotive. Dans le second cas, l'entreprise peut être exonérée du paiement du versement mobilité par la CASC.</i></p> <p><i>Les élus de la CASC se mobilisent pour que le Conseil départemental de la Moselle engage au plus vite la phase opérationnelle du projet de déviation Sud de Sarreguemines afin de faciliter le désenclavement du Pays de Bitche.</i></p> <p><i>Le site de l'Europôle est déjà desservi par une piste cyclable venant de Sarreguemines. La CASC développera en 2024 une liaison cyclable vers le sud (Sarralbe).</i></p> <p><i>L'intermodalité ferroviaire sera étudiée, mais dépend de décisions de l'opérateur SNCF et du Conseil régional Grand Est.</i></p>	<p><i>transports en bus se fera au fil de l'eau, notamment au regard des études "origine-destination" des salariés.</i></p> <p><i>Une première étude visant à améliorer la desserte directe de l'Europôle a été engagée en octobre 2023.</i></p>	
--	--	--	--	--

5	<p><u>Recommandation relative à l'accueil des transporteurs routiers</u></p> <p>La question de l'accueil des routiers en week-end et hors horaires d'ouverture pose de réels problèmes autour des entreprises de transport ou impliquant des flux logistiques importants. Localement, cela est déjà le cas autour de l'entreprise Seiffert.</p> <p>L'activité d'HoloSolis impliquant des flux logistiques importants, il importe que le maître d'ouvrage précise le dispositif qu'il prévoit de mettre en œuvre, le cas échéant en lien avec la CASC, pour répondre à cette problématique à la fois sanitaire, de confort et tout simplement de décence pour les routiers.</p>	<p><u>Réponse d'HoloSolis :</u></p> <p><i>Il s'avère que, compte tenu de son classement SEVESO, le site d'HoloSolis ne pourra pas permettre l'accueil de salariés extérieurs sur son site. Néanmoins, HoloSolis participera aux réflexions engagées par la CASC sur le sujet de l'accueil des transporteurs routiers (voir ci-dessous).</i></p> <p><u>Réponse de la CASC :</u></p> <p><i>La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences aménagera de nouveaux parkings sur l'Europôle pour l'attente des poids-lourds qui sont en attente de chargement. Ce dispositif concerne cependant uniquement les dernières heures d'attente avant le chargement ou le déchargement des poids-lourds. Ces attentes limitées à quelques heures seront gérées en partenariat avec l'entreprise qui créera aussi des installations d'attente répondant aux besoins d'hygiène et de sécurité.</i></p> <p><i>Pour l'attente des poids-lourds sur des périodes longues, notamment les week-end, la CASC n'est pas en capacité de gérer un site dédié conjuguant livraison de carburant, douches ou repas. En revanche, la CASC qui dispose de terrains, engagera des négociations avec des opérateurs privés spécialisés dans la création de telles structures d'accueil des chauffeurs de poids-lourds et susceptibles de s'implanter sur l'Europôle ou à proximité immédiate.</i></p>	<p><u>Réponse de la CASC :</u></p> <p><i>Aménagement de parkings en 2024 et 2025.</i></p>	<p><u>Réponse de la CASC :</u></p> <p><i>Mobilisation du concessionnaire de la zone Europôle (SEBL Grand-Est) et des services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en charge de l'aménagement des zones d'activités.</i></p>
---	---	---	--	---

RECOMMANDATIONS D'ASSOCIATION DU PUBLIC

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

<p style="text-align: center; font-size: 2em; font-weight: bold;">1</p>	<p><u>Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique</u></p> <p>La mobilisation des publics, leur implication et la qualité des échanges qui en ont découlé durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance. Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte. L'ancrage du projet HoloSolis dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement. Le maître d'ouvrage pourra en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État. - Organiser une réunion publique pour mettre en perspective la concrétisation des engagements issus de la concertation et présenter l'étude 	<p><u>Réponse d'HoloSolis</u></p> <p>Conformément aux annonces faites lors de la dernière réunion publique, HoloSolis s'engage à mettre en place un espace pérenne d'information et de dialogue ouvert à tous.</p> <p>HoloSolis propose d'ores et déjà pour l'année 2024 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la réalisation d'un atelier avant le dépôt du permis de construire précédé par l'envoi d'une newsletter 2) l'organisation de permanences d'information avant le démarrage de l'enquête publique. Ces permanences seront associées à la réalisation d'une exposition sur l'étude d'impact, la rédaction d'une présentation non technique de l'enquête publique et d'une newsletter. 3) l'organisation d'un ou plusieurs ateliers pour co-construire la charte travaux avec les riverains (avec envoi d'une newsletter en amont) <p><u>Réponse de RTE</u></p> <p>RTE s'associera au dispositif de permanences d'information organisé par HoloSolis en amont de l'enquête publique et présentera dans ce cadre les éléments relatifs à la liaison électrique.</p>	<p>Le dispositif décrit ci-contre sera mis en œuvre dès 2024 et au plus tard au moment de l'ouverture de l'usine pour ce qui concerne l'espace pérenne d'information et de dialogue</p>	<p>Désignation d'un référent concertation par HoloSolis</p> <p>Mise en place d'une ligne budgétaire dédiée à la concertation pour 2024</p>
---	--	--	---	--

	<p>d'impact et de danger, ceci notamment sur les questions des risques, nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau).</p> <p>Inclure dans cette réunion un temps d'information spécifique relatif à la création de la nouvelle ligne d'alimentation électrique haute tension par RTE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier destiné à présenter la finalisation du projet d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier pour les habitants de Willerwald. - Organiser un atelier destiné à définir une « Charte Travaux » (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier) avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier et un encadrement de ses impacts sur l'environnement. 			
2	<p><u>Recommandation relative à la mise en place d'une Charte travaux (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier)</u></p> <p>Les phases de chantier peuvent être génératrices de nuisances plus ou moins ponctuelles pour les riverains du site. Afin d'anticiper la gestion de ces incidences, l'établissement d'un dispositif d'information, d'alerte et de dialogue sous la forme par exemple d'une « Charte Travaux » paraît être une solution.</p>	<p><i>HoloSolis propose de co-construire cette charte avec les riverains dans le cadre d'un ou plusieurs ateliers préalables au démarrage du chantier.</i></p>	<p><i>Avant le début des travaux (prévu fin 2024).</i></p>	<p><i>Mission confiée au référent concertation désigné par HoloSolis</i></p> <p><i>Publication de la « Charte » avant le démarrage du chantier et diffusion aux riverains en lien avec la mairie de Willerwald</i></p>

	<p>Il parait important que le maître d’ouvrage précise son intention en la matière.</p>			
<p>3</p>	<p><u>Recommandation relative à la mise en place d’une instance permanente d’information et de dialogue</u> L’intention et la volonté affichées avec conviction et engagement par le maître d’ouvrage de vivre en confiance avec le territoire dans son ensemble et son voisinage en particulier a été un élément déterminant de la qualité de la concertation préalable. L’ensemble des participants, tant le public que les acteurs institutionnels et le maître d’ouvrage lui-même, a convenu cependant que c’est la durée qui fait la preuve de cette confiance. Pour ce faire, la création, sous une forme à définir, d’une Instance permanente d’information et de dialogue parait s’imposer comme solution. Portée par le maître d’ouvrage, largement ouverte et d’un fonctionnement souple et adaptable, une telle instance serait un outil complémentaire à la Commission de suivi de site pilotée par l’Etat, fort utile, mais régie par un formalisme réglementaire. Il parait important que le maître d’ouvrage précise son intention en la matière.</p>	<p><i>HoloSolis s’engage à mettre en place un espace pérenne d’information et de dialogue ouvert à tous.</i></p>	<p><i>L’espace pérenne d’information et de dialogue sera mis en place au plus tard dès l’ouverture de l’usine (sachant que des actions d’information et de concertation seront proposées quoi qu’il en soit dès le début de l’année 2024).</i></p>	<p><i>Désignation d’un référent concertation par HoloSolis</i></p> <p><i>Mise en place d’une ligne budgétaire dédiée pour 2024</i></p>